

16 Janvier 2012 **Procès-verbal** de la **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **lundi 16 janvier 2012** à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 80, rue Principale, Saint-Louis-de-Blandford.

Étaient présents : M. Gilles Marchand, maire
 Mme Sylvie Gélinas
 M. Étienne Veilleux
 M. Christian Morrissette
 M. Luc Richard
 Mme Lise Dubuc
 M. Sébastien Laurin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélisa Morissette ainsi que l'inspecteur en bâtiments, monsieur Normand Champagne, étaient également présents.

2012-01-001. Ouverture de la session

Le maire, Gilles Marchand, ouvre la session à 20h02.

2012-01-002. Constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

2012-01-003. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2011
7. Liste des comptes payés
8. Liste des comptes à payer
9. Adoption du règlement numéro 266 fixant les taxes et tarifications pour l'année 2012
10. Proposition de Me Claude Caron, avocat
11. Nomination de la responsable de la bibliothèque
12. Recommandation à la CPTAQ pour demande d'Atocas St-François Inc.
13. Projet Arthabaska-Érable en Forme

14. Demande d'adoption d'un règlement pour la protection de l'eau par l'industrie du gaz de schiste par l'A.P.R.I.T.
15. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 205 décrétant des travaux de réfection du rang St-François
16. Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec (COMBEQ) – cotisation annuelle
17. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – cotisation annuelle
 - 17.1 Adhésion
 - 17.2 Formation *Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle*
18. Jeudis en Chansons – dépôt de candidature
19. Mariage et union civile – nomination de la personne autorisée à célébrer des mariages et unions civiles
20. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire
21. Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Étudiant
22. Demande de subvention – Jeunes au travail Desjardins
23. Renouvellement du contrat de services informatiques avec Infotech
24. Renouvellement de la cotisation annuelle à la CRSBP pour l'année 2012
25. Renouvellement de la cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM)
26. Contribution municipale 2012 pour le service de transport adapté Rouli-Bus
27. Centre récréatif
 - 27.1 Installation de douches
 - 27.2 Achat d'un système de son
 - 27.3 Achat d'un système d'alarme vol
 - 27.4 Achat d'un système d'alarme incendie
28. Mandat pour vérification comptable de l'année 2011
29. Correspondance générale
 - 29.1 Association de Fibromyalgie - demande de contribution
 - 29.2 Activité bénéfique du Réseau Prévention-Suicide
 - 29.3 Appel de candidatures pour la 8^e édition du mérite Ovation Municipale
 - 29.4 Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec – demande de contribution
 - 29.5 Invitations à obtenir des Fleurons du Québec (7^e édition)
 - 29.6 Invitation du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à participer à la Fête des Voisins – samedi 2 juin 2012
30. Affaires nouvelles

- 30.1 Entente de services Ville de Victoriaville
- 30.2 Assurances 2012
- 30.3 Guignolée Chevaliers de Colomb Princeville
- 30.4 Représentants 2012
- 30.5 Demande CPTAQ FPAQ
- 30.6 Ventilation de la caserne

31. Affaires nouvelles

32. Période de questions

33. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouverte la rubrique *Affaires nouvelles*.

2012-01-004.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2012-01-005.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Étienne Veilleux** il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2012-01-006.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2011

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 20 décembre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2012-01-007.

Liste des comptes payés

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE DÉPENSER

La secrétaire-trésorière fait la déclaration suivante :

" Les dépenses suivantes ont été autorisées ou effectuées par la secrétaire-trésorière aux termes de la délégation de pouvoirs d'autoriser et d'effectuer les dépenses tel que stipulé au règlement numéro 210. "

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, à Saint-Louis-de-Blandford, ce seizième jour du mois de janvier de l'an deux mille douze.

Mélisa Morissette, secrétaire-trésorière

Liste des comptes payés pour la période du 6 décembre 2011 au 16 janvier 2012

Fournisseurs	Description	Montant
Claude Guévremont	Remb. frais dépl. matériaux	329.89 \$
Home Dépôt	Sous-pattes	11.36 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	346.97 \$
Hydro-Québec	Édifice municipal	437.18 \$
Claude Guévremont	Remb. frais dépl. outillage	591.88 \$
Gesterra	Traitement des matières oct. 2011	3 982.88 \$
Gesterra	Serv. résidentiels novembre 2011	5 867.32 \$
Gesterra	Serv. conteneurs novembre 2011	630.22 \$
Gesterra	Ajust. services rés. janv. à oct. 2011	- 552.88 \$
Gesterra	Serv. conteneurs octobre 2011	630.22 \$
Gesterra	Traitement matières septembre 2011	3 003.18 \$
Gesterra	Rempl. conteneur, collecte suppl. CIC	159.71 \$
Gesterra	Serv. résidentiels octobre 2011	5 922.60 \$
Gesterra	Ajust. carburant janv. à juin 2011	1 572.15 \$
Gesterra	Serv. conteneurs décembre 2011	630.33 \$

TOTAL : 23 563.01 \$

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter tous les comptes payés pour un montant de 23 563.01 \$.

2012-01-008.

Liste des comptes à payer

Fournisseur	Description	Total à payer
3105-4695 QUÉBEC INC.	Frais de déplacement, correctif non requis	85.44 \$
ALIMENTATION DU LAC	Grille-pain rotatif	637.98 \$
ATELIER ALAIN BERGERON INC.	Modification clés ouverture bornes sèches	146.28 \$
BEAUDOIN & FILS SERRURIER	Clés	41.69 \$
BIONEST	Entretien UV, rue Baril	2 617.82 \$
BUROPRO	Papier journal, papeterie, copies journal	774.18 \$
CARRIERES PCM (1994) INC.	Gravier, recyclage béton	1 246.28 \$
CENTRE RENOVATION DAVELUYVILLE INC.	Antigel borne-sèche	37.65 \$
CHEVALIERS DE COLOMB PRINC.	Contribution Guignolée 2011	25.00 \$
CHRISTIAN MORRISSETTE	frais de déplacement schéma couverture de risques	29.25 \$
CLAUDE GUÉVREMONT	Remb. Horloge Remb. acc. Aréna Remb. outillage Sidevic Remb. achat Canatian Tire pour surfaceuse Rmb. fusil à graisser Frais de déplcement	618.24 \$
COMBEQ	Cotisation annuelle 2012	304.68 \$
CPU SERVICE INC.	Renouvellement du contrat biblio	393.04 \$
CRSBP - CQLM	Contribution municipale 2012	5 883.62 \$
ENTREPRISES R.M. PEPIN INC.	Contrat de déneigement 2011-2012	34 500.75 \$
ETUDE PASCAL GAUMOND F.Q.M.	Transport de gravier Signification constats infraction Q2-R8	495.15 \$
GAETANE GAGNON	Cotisation annuelle	734.54 \$
GARAGE P. BEDARD & FILS INC.	Frais de déplacement pose pneus	113.47 \$ 59.24 \$
GESTERRA	Ordures décembre 2010	1 586.70 \$
HAMEL PROPANE INC.	Propane pour surfaceuse	96.95 \$
HOME HARDWARE	Divers Sarrau, laine centre multi, borne-sèche Matériaux pour muret des bancs joueurs pistolet arrosage, boyau	1 842.61 \$
IMPRIMERIE FILLION	livraison matériaux Lettrage de la bâtisse	2 848.13 \$
INFOTECH	Accessoires pour aréna, huile, poubelles Contrat de service 2012	5 265.85 \$
JEAN-PHILIPPE NAULT	Chaufferette Poubelles Pelle tranchée lampadaires, nettoyage fossés	655.07 \$
LA COOP DES APPALACHES LABORATOIRES	Acc. peinture glace aréna Huile à chauffge analyses	2 533.16 \$ 215.47 \$

D'ANALYSES SM LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA	ancrages buts	108.23 \$
L'INDUSTRIELLE - ALLIANCE	août-septembre	535.91 \$
MARIUS MARCOUX & FILS INC.	Faire prise de courant	4 057.18 \$
	Brancher porte de garage	
	Travaux amélioration, ajout sentinelle dans stationnement	
ME CLAUDE CARON, AVOCAT		1 149.75 \$
MÉLISA MORISSETTE NORMAND	Remb. démarreur surfaceuse	151.60 \$
CHAMPAGNE PCO SERVICES	remb. cellulaire	46.00 \$
CORPORATION	Contrôle parasitaire	49.28 \$
PITNEY BOWES OF CANADA LTD	Location balance postale	51.56 \$
PORTES DE GARAGE LSMV	Réparation porte arrière	143.95 \$
PRO LOCATION INC.	Polisseuse à plancher	34.45 \$
REFRIGERATION DOMESTIQUE J.M.	Entretien compresseur	183.36 \$
RENAUD-BRAY	Livres	203.30 \$
REST. & DEP. NICO ENR.	Carburant, timbres, piles, lait, média- poste, lettres recommandées	611.68 \$
ROULI-BUS INC.	Cotisation annuelle transport adapté	2 711.00 \$
SIGNALISATION LEVIS	Panneaux sur blocs béton	1 105.07 \$
SOCAN	Cotisation 2012	213.13 \$
SOGETEL	Services téléphoniques (août à déc.)	1 421.73 \$
VERTISOFT INC.	Ajout adresse courriel GG	68.36 \$
VITRERIE LAVERO INC.	Serrures add., serrure porte cuisine vers salle des loisirs	239.24 \$
TOTAL :		76 873.02 \$

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant de 76 873.02 \$.

2012-01-009.

Adoption du règlement numéro 266 fixant les taxes et tarifications pour l'année 2012

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à une session du conseil tenue le 5 décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford d'adopter le présent règlement, à savoir :

1. TAUX DE TAXE FONCIÈRE

1.1 Que la taxe foncière fixée à **0.78 \$** du cent dollars d'évaluation telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année 2012 ;

1.2 Que la taxe foncière imposée par le présent règlement devienne due et exigible en un seul versement si le montant total des taxes foncières est inférieur à 300 \$;

1.3 Que la taxe foncière imposée par le présent règlement dont le montant total est égal ou supérieur à 300 \$ devienne due et exigible en quatre (4) versements égaux répartis comme suit :

- a] Selon la Loi sur la Fiscalité municipale, article 252, la date ultime où peut être fait le versement unique ou **le premier (1er) versement** des taxes foncières municipales **est le trentième (30^e) jour suivant la date d'envoi (expédition) des comptes de taxes;**
- b] **Le deuxième (2e) versement** doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date d'envoi (expédition) des comptes de taxes soit 60 jours après le 1^{er} versement;
- c] **Le troisième (3e) versement** doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit le deuxième versement;
- d] **Le quatrième (4e) versement** doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit le troisième versement;

2. TARIF DE COMPENSATION POUR SERVICE D'ENLÈVEMENT, TRANSPORT, DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉCUPÉRATION

2.1 Que la compensation annuelle selon l'étude des proportions (chalets / résidences) soit de **193 \$** pour les résidences habitables à l'année et de **96.50 \$** pour les résidences non-habitables à l'année soit imposée et prélevée pour la présente année fiscale;

2.2 La compensation pour le service d'enlèvement, transport, disposition des ordures ménagères, les matières putrescibles et récupération doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire;

2.3 La compensation pour le service d'enlèvement, transport, disposition des ordures ménagères, les matières putrescibles et récupération est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou le bâtiment en raison duquel elle est due;

2.4 Que l'utilisation pour résident du camping soit exclut du présent article.

3. TARIF DE COMPENSATION POUR FIBRE OPTIQUE

La compensation annuelle imposée et prélevée pour l'entretien du réseau de fibre optique est de 18.70 \$, et doit dans tous les cas être payée par les propriétaires de chalet, résidence, industries, commerces et toutes résidences construites sur un terrain de camping où le service est disponible.

4. TAUX APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 205 décrétant des travaux de réfections majeures sur le rang St-François : 0.029 \$ du 100.00 \$ d'évaluation.

5. TAUX APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 250 décrétant des travaux de construction pour un centre multifonctionnel : 0.084 \$ du 100.00 \$ d'évaluation.

6. TAUX APPLICABLE À LA CONSOLIDATION DE DÉFICIT DE L'ANNÉE 2010

Le taux applicable selon les évaluations faites de la consolidation de dette de fin d'année 2010 ci-après, tel qu'établi, est le suivant :

Décrétant un remboursement pour une consolidation de dette : 0.025\$ du 100.00 \$ d'évaluation.

7. TARIF POUR LE SECTEUR DES RIVERAINS (TERRAINS CÉDÉS PAR LE CDE)

7.1 Que les contribuables ayant acquit un terrain dans le secteur Riverains soient imposés par une taxe, et ce pour les quinze (15) premières années suivant l'acquisition du terrain. Cette taxe vise à défrayer le coût des infrastructures pour la réalisation de ladite rue;

7.2 Que la compensation à payer pour chaque terrain sera imposée selon le tableau suivant ;

# terrain	Mètres de façade	Tuyau ø 24" \$ / m (159.11)	Tuyau ø 18" \$ / m (1012.64m)	Coût de la rue \$ / m (1012.64)	Coût partagés \$ tot / terrain	Coût total par terrain	Coût par année (15 ans)
1	50.03	3891.97			473.63	4 365.60	291.04 \$
2	50.03	3891.97			473.63	4 365.60	291.04 \$
4	59.05	4593.66				4 593.66	306.24 \$
	45.03		2473.13	2003.75	473.63	4 950.51	330.03 \$
5	94.27		5177.49	4194.83	473.63	9 845.95	656.40 \$
6	24		1318.13	1067.95	473.63	2 859.71	190.65 \$
7	32.95		1809.68	1466.21	473.63	3 749.52	249.97 \$
8	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
9	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
10	35.8		1966.20	1593.03	473.63	4 032.86	268.86 \$
11	22		1208.28	978.96	473.63	2 660.87	177.39 \$
12	31.58		1734.43	1405.25	473.63	3 613.31	240.89 \$
13	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
14	42.7		2345.17	1900.07	473.63	4 718.86	314.59 \$
15	41.25		2265.53	1835.54	473.63	4 574.70	304.98 \$
16	64.61		3548.51	2875.02	473.63	6 897.15	459.81 \$
17	34.86		1914.58	1551.20	473.63	3 939.41	262.63 \$
18	22.01		1208.83	979.40	473.63	2 661.86	177.46 \$
19	107.2		5887.63	4770.19	473.63	11 131.45	742.10 \$
20	108.46		5956.83	4826.25	473.63	11 256.72	750.45 \$
21	50		2746.10	2224.90	473.63	5 444.63	362.98 \$
22	105.92		5817.33	4713.23	473.63	11 004.19	733.61 \$

8. TAUX D'INTÉRÊT

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de dix-sept pour cent (17%).

9. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, **seul le montant du versement échu est alors exigible.**

10. AUTRES PRESCRIPTIONS

Tous **suppléments de taxes** municipales découlant **d'une modification du rôle** d'évaluation sont également assujettis aux articles ci-haut mentionnés.

11. FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration **de 50.00\$** sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité **dont le paiement est refusé par le tiré.**

12. ENVOI DES REÇUS DE TAXES

Les **reçus** de taxes seront expédiés **que sur demande** du débiteur, un avis sera indiqué à cet effet sur le compte de taxes.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2012-01-010.

Proposition de Me Claude Caron, avocat

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser une dépense au montant de 1 000 \$ taxes en sus à titre d'honoraires juridiques forfaitaires pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 relativement à un service d'opinions juridiques verbales et la vérification des procès-verbaux offert par Me **Claude Caron, avocat.**

2012-01-011.

Nomination de la responsable de la bibliothèque

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil ayant le droit de voter, de nommer madame Myriam Michaud à titre de responsable de la bibliothèque municipale.

Monsieur Sébastien Laurin, conseiller au siège numéro 6, abstient son vote.

2012-01-012.

Recommandation à la CPTAQ pour demande d'Atocas St-François Inc.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la demande d'Atocas St-François inc. reçue au bureau municipal de St-Louis-de-Blandford le 11 janvier 2012 pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

(CPTAQ) visant une demande pour l'aliénation des lots visés soit; 24A, 24B, 24C et 24D du Canton de Blandford ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert une résolution du Conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient pas au règlement de zonage municipal #194 ;

CONSIDÉRANT que la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la Commission ;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et du développement de celles-ci ne seraient pas majeures ;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et du milieu sylvicole environnant ne s'en trouverait aucunement affecté;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation ne résulterait pas en des contraintes environnementales additionnelles et n'aurait pas d'effet sur la préservation des ressources en eau et sol dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil ce qui suit :

1. Que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford, recommande à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule ;
2. Que cette entente soit signée au nom de la Municipalité par la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélisa Morissette.

2012-01-013. Projet Arthabaska-Érable en Forme

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2012-01-014. Demande d'adoption d'un règlement pour la protection de l'eau par l'industrie du gaz de schiste par l'A.P.R.I.T.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2012-01-015. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt 205 décrétant des travaux de réfection du rang Saint-François

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford a entièrement réalisé l'objet du règlement no 205 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 395 000 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 78 250 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 205 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 205 soit réduit de 473 250 \$ à 395 000 \$ et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2012-01-016.

COMBEQ – cotisation annuelle

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 265.00 \$ pour le paiement de la cotisation annuelle de l'inspecteur en bâtiments, monsieur Normand Champagne, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2012.

2012-01-017.

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

2012-01-017.1. Adhésion

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 330.00 \$ pour le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2012.

2012-01-017.2. Formation *Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle*

RÉSOLUTION

1. Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 260.00 \$ pour le paiement de la formation «Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle» à la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélisa Morrissette le 20 mars 2012 à Québec.
2. Que les frais de repas déplacement et de subsistance soient remboursés selon les politiques en vigueur.

2012-01-018.

Jeudis en Chansons – dépôt de candidature

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2012-01-019.

Mariage et union civile – nomination de la personne autorisée à célébrer des mariages et unions civiles

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le maire, monsieur Gilles Marchand, soit autorisé par la Municipalité de St-Louis-de-Blandford à célébrer des mariages et des unions civiles.

2012-01-020.

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutiens dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de déclarer les journées des 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

2012-01-021.

Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Étudiant

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander une subvention représentant un montant de 50% du salaire versé relativement à l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la subvention Emploi d'été étudiant 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir des services d'un étudiant comme animateur de camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande de subvention dans le cadre de Emploi d'été étudiant 2012 et que conditionnellement à son obtention, embaucher un étudiant pour la période estivale 2012 à raison de 40 heures par semaines, durant 8 semaines.

2012-01-022.

Demande de subvention – Jeunes au travail Desjardins

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut demander une subvention représentant un montant de 50% du salaire versé relativement à l'embauche d'un étudiant dans le cadre de la subvention Jeunes au travail Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des services d'un étudiant comme animateur de camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de présenter une demande de subvention dans le cadre de la subvention Jeunes au travail Desjardins et que conditionnellement à son obtention, embaucher un étudiant pour la période estivale 2012 à raison de 40 heures par semaines, durant 8 semaines.

2012-01-023.

Renouvellement du contrat de services informatiques avec Infotech

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 4 580 \$ taxes en sus pour le renouvellement du contrat de services informatiques avec la firme Infotech pour l'année 2012.

2012-01-024.

Renouvellement de la cotisation annuelle à la CRSBP pour l'année 2012

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 5 117.30 \$ taxes en sus pour le renouvellement du contrat de service avec le Réseau Biblio du Québec CRSBP pour l'année 2012.

2012-01-025.

Renouvellement de la cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 644.76 \$ taxes en sus pour le paiement de la cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2012.

2012-01-026.

Contribution municipale 2012 pour le service de transport adapté Rouli-Bus

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 2 711 \$ taxes en sus pour la cotisation annuelle pour le service de transport adapté Rouli-Bus pour l'année 2012.

2012-01-027.

Centre récréatif

2012-01-027.1. Installation de douches

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 10 120 \$ pour l'installation de 2 douches dans le centre récréatif avec option additionnelle d'arrêt automatique de la douche et avec bouton-poussoir pour l'alimentation des contenants d'eau.

2012-01-027.2. Achat d'un système de son

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 3 700 \$ pour l'achat d'un système de son pour le complexe sportif.

2012-01-027.3. Achat d'un système d'alarme vol

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Lise Dubuc**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 10 125 \$ pour l'achat et l'installation d'un système d'alarme vol couvrant tout l'édifice municipal.

2012-01-027.4. Achat d'un système d'alarme incendie

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 20 100 \$ pour l'achat et l'installation d'un système d'alarme incendie couvrant tout l'édifice municipal.

2012-01-028.

Mandat pour vérification comptable de l'année 2011

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de retenir les services de la firme Roy Desrochers Lambert et d'autoriser une dépense de 8 750 \$ pour les honoraires professionnels comptables pour la vérification de l'année financière 2011 par Roy Desrochers Lambert.

2012-01-029.

Correspondance générale

2012-01-029.1 Association de Fibromyalgie - demande de contribution

Dépôt d'une demande de contribution de l'Association de Fibromyalgie. Le Conseil prend acte.

2012-01-029.2. Activité bénéfice du Réseau Prévention-Suicide

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser une dépense de 20 \$ pour représenter la Municipalité à la soirée-bénéfice du Réseau Prévention Suicide des Bois-Francs qui aura lieu le 7 février 2012 ainsi que la somme de 45 \$ pour l'achat d'un billet de tirage.

2012-01-029.3. Appel de candidatures pour la 8^e édition du mérite Ovation Municipale

Dépôt d'une demande d'appel de candidatures pour la 8^e édition du mérite Ovation Municipale. Le Conseil prend acte.

2012-01-029.4. Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec – demande de contribution

Dépôt d'une demande de contribution par l'Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec. Le Conseil prend acte.

2012-01-029.5. Invitation à obtenir des Fleurons du Québec (7^e édition)

Dépôt d'une demande d'Invitations à obtenir des Fleurons du Québec (7^e édition). Le Conseil prend acte.

2012-01-029.6. Invitation du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à participer à la Fête des Voisins – samedi 2 juin 2012

Dépôt d'une invitation du Réseau québécois des Villes et Villages en santé à participer à la Fête des Voisins – samedi 2 juin 2012.

2012-01-030.

Affaires nouvelles

2012-01-030.1 Entente de services Ville de Victoriaville

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sylvie Gélinas**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de décliner l'offre déposée par le Service de la vie active et culturelle de la Ville de Victoriaville relativement à une entente de services pour les primes de non-résidents.

2012-01-030.2. Assurances 2012

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Luc Richard**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser le paiement de la prime d'assurances à La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2012 au montant de 17 699 \$.

2012-01-030.3. Guignolée Chevaliers de Colomb Princeville

Sur proposition de **Christian Morrissette**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité verse une contribution de 25 \$ au Conseil des Chevaliers de Colomb de Princeville pour la campagne de financement de la Guignolée 2011.

2012-01-030.4. Représentants 2012

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Sébastien Laurin**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que les tâches municipales pour l'année 2012 soient réparties comme suit :

Suppléance à la mairie et au conseil des maires :

MOIS	SUBSTITUT
Janvier	Sylvie Gélinas
Février	Étienne Veilleux
Mars	Luc Richard
Avril	Christian Morrissette
Mai	Lise Dubuc
Juin	Sébastien Laurin
Juillet	Sylvie Gélinas
Août	Étienne Veilleux
Septembre	Luc Richard
Octobre	Christian Morrissette
Novembre	Lise Dubuc

Décembre	Sébastien Laurin
----------	------------------

Représentants des comités et assignation des tâches municipales :

Luc Richard

Conseiller # 1

- Comité de développement économique de Saint-Louis-de-Blandford
- Comité de négociation pour les employés de la municipalité

Étienne Veilleux

Conseiller # 2

- Comité de la bibliothèque municipale
- Comité de négociation pour les employés municipaux
- Comité de la sécurité civile et mesures d'urgence
- Comité de la politique familiale

Sylvie Gélinas

Conseillère # 3

- Comité de la sécurité civile et mesures d'urgence
- Comité du Centre d'interprétation de la canneberge
- Comité des loisirs
- Comité de la politique familiale

Christian Morrissette

Conseiller # 4

- Substitut du Comité du Centre d'interprétation de la canneberge
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale Incentraide
- Responsable du centre récréatif, volet sportif

Lise Dubuc

Conseillère # 5

- Responsable du Centre récréatif, volet socio-culturel

Sébastien Laurin

Conseiller # 6

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale Incentraide
- Substitut pour le Comité de la bibliothèque municipale
- Comité de négociation pour les employés de la municipalité

2012-01-030.5. Demande d'appui pour la Fédération des Producteurs Acéricoles du Québec (FPAQ)

CONSIDÉRANT le projet de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (« FPAQ ») de se porter acquéreur des lots P-103 et P-104 du Canton de Bulstrode, à l'intérieur des limites de notre municipalité, afin d'utiliser des installations existantes pour de l'entreposage de sirop d'érable en barils;

CONSIDÉRANT que la FPAQ désire clarifier le statut de ce terrain au niveau de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ »);

CONSIDÉRANT qu'une demande de reconnaissance de droits acquis et/ou d'autorisation pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles (industrielles) sera déposée à cet à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le terrain visé était déjà utilisé à des fins industrielles à l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole en 1978*;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles (industrielles), si nécessaire, n'amènerait aucun impact négatif sur :

- le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et avoisinants;
- les activités agricoles existantes et leur développement;
- les lois et règlements environnementaux, plus spécifiquement en ce qui a trait aux établissements de production animale;
- l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- les ressources eau et sol pour la municipalité et la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'absence de sites alternatifs permettant de réduire ou d'éliminer les contraintes sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère **Lise Dubuc** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la demande d'autorisation de la FPAQ sur les lots P-103 et P-104 situés à l'intérieur des limites de notre municipalité.

2012-01-030.6. Ventilation de la caserne

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2012-01-031.

Période de questions

2012-01-032.

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Étienne Veilleux**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'assemblée soit levée à 21h05.

Gilles Marchand, maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et secrétaire-trésorière